Image not found or type unknown

Est il possible de travailler le dimanche sans mon accord

Par **maosof**, le **16/04/2014** à **16:34**

travailler le dimanche (la boutique etant ouverte toute l'année le dimanche) doit il se faire obligatoirement par une autorisation de l'employeur au salarié? et si il n'est pas précisé dans le contrat de travail non plus, est il donc possible de refuser de travailler ce jour?

Par **P.M.**, le **16/04/2014** à **18:26**

Bonjour,
Si l'employeur est dans la légalité pour ouvrir le dimanche et sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable, il peut normalement vous demander de travailler ce jour à moins que pendant une longue période cela n'avait pas été le cas...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés